

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme JACQUET Aurélie est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
2. Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2023	2
3. Choix du prestataire de distribution d'électricité	2
4. Convention partenariat culturel	2
5. Délibération pour convention de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès du CDL	3
6. Délibération pour convention pluriannuelle d'objectif 2024-2026 avec le CDL	3
7. Délibération pour subvention de fonctionnement du CDL et des adolescents	3
8. Délibération pour convention de gestion de flux de réservation de logements sociaux	4
9. Délibération pour désigner un référent déontologue avec la Communauté de Communes	4
10. Cumul des congés – CET	5
11. Prime du pouvoir d'achat	5
12. Information du maire et des adjoints	6

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
Mme COSTA Catherine	Mme ROSERAT Charlène pouvoir
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothée
Mme JACQUET Aurélie	M. GOURMAND Johann
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

Mme FLUTET Catherine pouvoir à Charlène ROSERAT

Était absent : Mme COSTA Catherine

2. Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2023

3. CHOIX DU PRESTATAIRE DE DISTRIBUTION D ELECTRICTIE

Rapporteur : M. Guy MINASSIAN

Précise qu'il y a eu lieu de passer une procédure adaptée pour la distribution d'électricité des 12 points de livraison de la commune. Rappelle la procédure au-dessus du seuil des 40 000€ HT, obligation de passer un marché adapté, en dessous du seuil des 40 000€, une simple consultation de différents prestataires peut être faite, sur demande de devis.

Un seul prestataire a déposé une offre, TotalEnergie, offre valable 1 jour. Absence de réponse de la part d'EDF et d'Engie.

Au vu des chiffrages annoncés par TotalEnergie, Monsieur MINASSIAN demande au conseil de bien vouloir autoriser le maire de choisir un prestation le moins disant, afin de maîtriser au mieux le coût de l'énergie.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire le choix d'un nouveau prestataire plus avantageux.

4. CONVENTION PARTENARIAT CULTUREL

Rapporteur : M. Cédric MANCINI

Chaque année, le Théâtre de Bourg en Bresse organise des spectacles de qualité à ST Paul.

La commune se doit de fournir un lieu, d'assurer la distribution des flyers, fournir les repas aux artistes et une participation financière, faisant l'objet d'une convention.

Rappelle que l'année dernière, il a été demandé 800€ de participation.

4 spectacles ont déjà eu lieu, relevant d'un grand professionnalisme.

Afin d'assurer la continuité de ces projets culturels, le maire demande au conseil municipal leur accord, pour signer les conventions futures dans le cadre de ce partenariat culturel ;

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable aux conventions à venir.

5. DELIBERATION POUR CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE AUPRES DU CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur : Mme Evelyne ABRAM-PASSOT, adjointe aux affaires scolaires

Elle rappelle la convention signée avec le centre de loisirs pour la mise à disposition de l'agent titulaire auprès du centre de loisirs pour 15h45 annualisé.

Une participation financière est demandée au centre de loisirs à hauteur de ses heures.

Cette convention est à renouveler.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la reconduction de la convention.

6. DELIBERATION POUR CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 AVEC LE CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur : Mme Evelyne ABRAM-PASSOT, adjointe aux affaires scolaires

Elle informe que l'année 2023-2024 est terminée et que la convention qui liait la commune et le centre de loisirs est à renouveler.

En accord avec le centre de loisirs, la nouvelle convention porte sur une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Informe du coût prévisionnel du budget, établi par le centre de loisirs qui s'évalue à 170 366.00€, avec une participation de la commune à hauteur de 40 528€, par un versement de 30% au 15/02/2024, 50% en mai et le solde en octobre.

Demande de renouveler cette convention.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la nouvelle convention pluriannuelle.

7. DELIBERATION POUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS ET DES ADOLESCENTS

Rapporteur : Mme Evelyne ABRAM-PASSOT adjointe aux affaires scolaires

Le bilan de la saison 2022-2023 est plutôt satisfaisant, avec une augmentation d'enfants par rapport à l'année 2022.

Fréquentation : 242 enfants dont 185 St Paul

Périscolaire : 26 enfants par jour, sur 3 services (matin midi et soir).

Bilan du mercredi : 14 enfants le mercredi

Concernant leur compte de résultat, il apparaît en équilibre. (Charges et produits)

Charges : 138 309€ produits : 136 240€

Salaires et charges du personnel : 93 000€

Pour 2024 : un budget prévisionnel de 170 366€ est présenté en équilibre en charges et produits.

Elle indique une forte hausse du personnel et des charges, compte tenu d'une revalorisation du grade d'animateur, soit une dépense de 101 981€.

La subvention attendue par la commune s'évalue à 40 528€ soit 1 216€ de plus qu'en 2023

Rapporteur : Mme Blandine DESBOS

Informe que la subvention pour les adolescents a permis aux adolescents de St Paul de faire une sortie patinoire sur Lyon, avec crêpes le soir, accompagné des intervenants pendant les périodes de vacances. Rappelle que plusieurs projets ont pu avoir lieu.

En 2024 : la subvention demandée s'élève à 9 980€ en hausse compte tenu également des charges et des salaires revalorisés.

Une vingtaine d'adolescents se retrouvent tous les vendredis, participent aux sorties proposées et aux soirées. Ce projet remporte un beau succès. Le conseil des jeunes se met en place.

Demande de valider les subventions qui seront proposées au vote au BP 2024 soit :

40 528€ pour le fonctionnement du centre de loisirs dans le cadre de la convention pluriannuelle et 9 980^E dans le cadre des adolescents.

A l'unanimité le conseil municipal valide ces deux subventions.

8. DELIBERATION POUR CONVENTION DE GESTION DE FLUX DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LA SEMCODA

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

Fait prendre part de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux.

Cette convention définit une meilleure gestion du flux des réservations, une meilleure transparence des locations pour veiller à un bon équilibre des demandes.

La commune aura un rôle un peu plus pondérant sur le choix des locataires, pour 2 à 3 logements sociaux.

Il rappelle la possibilité d'envoyer un élu aux commissions d'attribution des logements même si le bailleur social aura le dernier mot.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à cette convention.

9. DELIBERATION POUR DESIGNER UN REFERENT DEONTOLOGUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA DOMBES

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

Monsieur le maire fait prendre connaissance au conseil du courrier émanant de la Communauté de Communes, et rappelle la loi n°2022-217 du 21 février 2022 et du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 entré en vigueur le 1^{er} juin 2023, qui prévoit la possibilité d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques inscrits dans la charte de l'élu local.

Informe que la communauté de commune a désigné deux personnes M. Yves VIOLLAND ~~Yves~~ et Georges BAILLET, anciens DGS, en charge de cette mission.

Ces personnes peuvent être consultées pour la bonne tenue des missions communautaires, répondre à des conflits au sein du conseil municipal, dans le cadre d'une charte de l'élu respectée.

Coût des consultations : 80€ par dossier examiné par les deux référents.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette convention.

10. CUMUL DES CONGES – CET

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

Fait part de la délibération qui prévoit la mise en place d'un compte épargne temps pour les agents titulaires qui n'ont pas pris leurs congés durant l'année.

Ce compte épargne temps permet à l'agent qui a un reliquat de congés de ne pas les perdre au 31 décembre de l'année N, et de pouvoir les placer.

Il précise qu'avant de délibérer il faut saisir le comité social territorial du centre de gestion de l'Ain, qui propose deux hypothèses.

1^{ère} hypothèse ; les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés, dans ce cas ne pas prendre de délibération.

2^{ème} hypothèse :

La collectivité autorise l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFP des droits épargnés en fonction du nombre de jours accumulés.

Informe que ce CET concerne peu d'agent sur la commune.
Le conseil retient la première hypothèse.

11. PRIMIE DU POUVOIR D'ACHAT

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

Informe que le ministre de transformation et de la fonction publique a annoncé le 12 juin 2023 la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, qui représente un complément de rémunération dans le cadre de l'inflation du cours de la vie.

Un maximum a été déterminé de 800€ selon un critère de seuil de rémunération, ainsi qu'un minimum de 300€.

Ces primes sont bien entendues proratisées au nombre d'heures effectuées.

Monsieur le maire exprime son souhait d'en faire bénéficier aux agents, uniquement si une forte inflation du cours de la vie se fait ressentir entre 10% et 30%

Le conseil municipal émet un avis favorable aux conditions citées, pour l'octroi d'une prime.

12. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Rapporteur : M. Quentin RUEZ,

Il informe que la distribution du bulletin va prendre du retard, elle aura lieu plutôt la deuxième semaine de février 2024. Les tests sont encore est cours de correction.

Le maire souligne l'énorme travail effectué par Quentin, travail démesuré.

Un écrit sera réalisé sur les finances 2023 avec projet en cours d'année.

Rapporteur : M. Guy MINASSIAN, adjoint au maire

Il informe que la commission finances doit se réunir le 31 janvier prochain, et que le DOB sera présenté au prochain conseil fin février.

Rapporteur : Mme Evelyne PASSOT-ABRAM, adjointe au maire

Elle explique que les enfants ont bénéficié d'un concert organisé par les Cuivres en Dombes.

La réunion COPIL concernant le PEDT aura lieu le 25 janvier 2024

Elle remercie les 3 personnes présentes à la cantine, pour leur aide apportée lors des absences d'agents.

Rapporteur : Mme Blandine DESBOS, adjointe au maire

La salle Alice CORNET a été aménagée par le groupe de jeunes, et financée en partie par le centre social.

19 jeunes se retrouvent tous les vendredis, encadrés par une animatrice. Des sorties ont eu lieu, patinoire à Lyon, avec dégustation de crêpes le soir. A leur initiative, ils souhaitent faire une sortie en EHPAD.

Le conseil des jeunes est relancé, projet qui s'engage bien avec 11 dossiers qui ont été déposés.

Rapporteur : M. Fabien POTIN, adjointe au maire

Travaux RD 83 : Une réunion a eu lieu avec les représentants du SIEA, Département, RSE pour les travaux de la RD 83. Les travaux ont été validés et le démarrage est prévu premier semestre 2024.

L'audit sur les bâtiments communaux : (écoles, musée et salles annexes, mairie, périscolaire) est finalisé, une présentation sera faite par l'organisme avec la commission des bâtiments prochainement.

Cheminement doux : Courant mars, l'Agence Ingénierie de l'Ain, doit restituer l'étude. Une réflexion est à mener sur ce projet.

Eglise : Le rapport concernant les travaux de l'Eglise a été reçu, document très technique.

Une recommandation est faite concernant l'eau pluviale autour de l'Eglise et diverses infiltrations.

Rapporteur : M. Quentin RUEZ, adjoint au maire

La mise en place de la fibre avance, une armoire est finie de déployer. Juin la fibre sera effective dans le village. Reste le quartier « la brondallière » qui présente plus de difficulté.

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

La couche de roulement des chaussées « de la Route de St Nizier-St Paul, rue de la Cressionnière, rte de St André jusqu'au cimetière et Pont Rouge, va être refaite.

Informe que le bâtiment situé dans le progrès rue de chanterelles, est en cours de rénovation, deux logements doivent être prévus.

La communauté de communes a passé un marché pour 260000€ HT pour la mise en place de containers enterrés dans les communes. Seuls les dossiers complets seront retenus pour cette mise en place.

Rapporteur : M. Fabien POTIN, adjointe au maire

Une lettre a été envoyée à toutes les personnes figurant dans le plan de sauvegarde, ainsi qu'aux référents de quartier en cas de besoin.

Ce plan de sauvegarde fera l'objet d'une réunion publique lorsqu'il sera validé par la Préfecture.

La séance est levée à 21H50